



**Les nouvelles mobilités**  
Comment adapter les initiatives nationales  
au niveau local ?

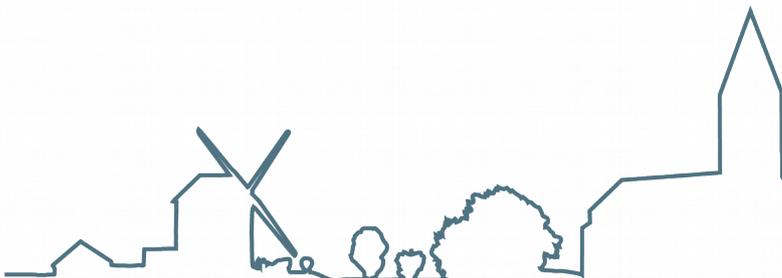
**Aubigny-sur-Nère**  
**le 3 février 2020**  
**de 14h à 17h**



**Le dossier**

France  
Mobilités ?  
Qu'est que c'est ?

Un **laboratoire** d'expérimentations  
Une **culture** commune à l'innovation  
Une **plateforme** de mise en relation







## Le mot du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement



Depuis une décennie, le secteur de la mobilité s'est profondément transformé. De nouvelles formes de déplacements ont émergé et pris de l'importance. De nouveaux vecteurs énergétiques se substituent aux énergies fossiles. De nouveaux outils numériques ont envahi la vie quotidienne des Français pour leur faciliter l'exercice de ces mobilités. Le paysage institutionnel et entrepreneurial du secteur des transports s'en est trouvé bouleversé.

À la suite des Assises nationales de la mobilité, ce nouveau paysage des mobilités se stabilise avec la loi d'orientation des mobilités (« LOM ») promulguée le 26 décembre dernier. Celle-ci va en effet constituer la nouvelle base de l'ensemble de ce secteur situé à l'interface des enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

Créant un séisme dans le modèle de gouvernance des mobilités, figé depuis de nombreuses années, la loi va notamment supprimer les « zones blanches » de la mobilité, au bénéfice des Français les plus dépendants à la voiture individuelle. Pour coordonner ce mouvement, la loi renforce le rôle de chef de file et d'animateur du Conseil Régional, qui acquiert également les compétences complémentaires à celles d'organisation des transports interurbains et ferroviaires qu'il détenait déjà.

Pour anticiper et accompagner cet élan novateur, l'État est également force de proposition et d'action. La démarche « France Mobilités », initiée à la suite des Assises nationales de la mobilité, constitue ainsi la déclinaison opérationnelle de cette nouvelle loi. Outre des fonctions de capitalisation et d'animation de réseau, celle-ci vise notamment à accompagner et faciliter la mise en œuvre des solutions portées dans les territoires, tant par les collectivités, que par les entreprises et associations.

L'ADEME, la Banque des territoires, le Cerema et la DREAL, auquel s'associe le Conseil Régional, déclinent cette démarche en région Centre-Val de Loire. La création d'une « cellule régionale d'appui » démultipliera les effets de la démarche nationale auprès des acteurs locaux qui pourront s'en saisir directement. Chacun des partenaires y apportera sa contribution selon ses domaines d'interventions, pouvant fournir, en fonction des besoins exprimés, un relais bibliographique, une ingénierie financière, un conseil technique, une analyse réglementaire...

Cette demi-journée consacrée aux initiatives en matière de mobilités est l'occasion de faire connaître ces dispositifs et solutions au bénéfice des acteurs impliqués. Je souhaite qu'elle vous soit utile et vous permette de mettre en route vos propres projets et ambitions.

Christophe CHASSANDE



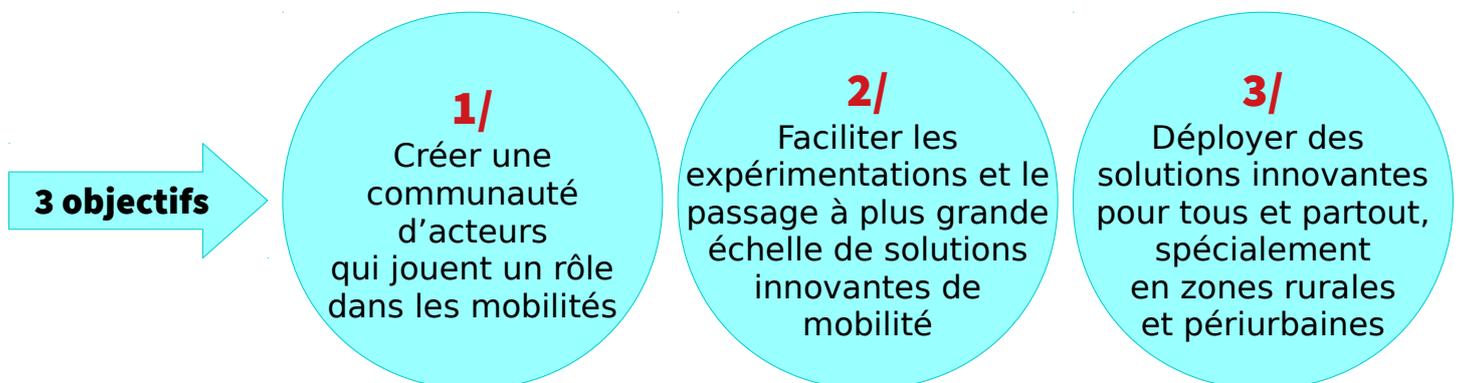
# La démarche « France Mobilités »

France Mobilités, c'est une **communauté ouverte à tous les acteurs de la mobilité** : entreprises de transport, *start-ups*, collectivités locales, incubateurs, fonds d'investissements, organismes de formation, associations... Dans une **démarche de co-construction**, tous sont appelés à participer à la création d'un environnement propice au développement de nouvelles mobilités, pour les voyageurs et les marchandises, en proposant des solutions concrètes et opérationnelles qui répondent aux besoins des porteurs de projets.



La démarche France Mobilités s'inscrit en **complément opérationnel de la Loi d'Orientation des Mobilités**, qui vise à moderniser le cadre législatif de la mobilité, et s'ancre dans les actions en faveur de l'innovation portées par le Gouvernement.

Elle participe à la **promotion de l'innovation française** portée par de nombreux acteurs institutionnels et s'appuie sur les démarches existantes (*French Tech*, *France expérimentation*, Plan d'investissement d'avenir...) au bénéfice de ses membres.



## Un plan d'actions en 6 axes

1. Nomination d'un **facilitateur** France Mobilités  
Son objectif est de faciliter le parcours des porteurs de projets ([facilitateur@frenchmobility.fr](mailto:facilitateur@frenchmobility.fr)).
2. Mise en place d'une **plateforme** collaborative  
[www.francemobilites.fr](http://www.francemobilites.fr) : partage des bonnes pratiques, mise en relation des acteurs...
3. **Appui à l'ingénierie** des solutions de mobilité dans les territoires peu denses  
Accompagnement des « petites » collectivités par la cellule régionale d'appui.
4. Création d'une **culture commune** innovation et mobilité  
Cycles de rencontres et de formation pour porter la culture de l'innovation dans les mobilités.
5. Appropriation de l'**achat innovant** par les collectivités, l'État et les établissements publics  
Son ambition est de faciliter le recours à des solutions innovantes par les acheteurs publics.
6. **Orienter les financements** vers l'innovation dans les mobilités  
Donner aux acteurs de la mobilité de la visibilité sur les aides publiques disponibles

## La cellule régionale d'appui Centre-Val de Loire

Pilotée par le **Cerema** Normandie-Centre, les délégations régionales de l'**ADEME**, de la **Banque des territoires** et la **DREAL** Centre-Val de Loire, auxquels s'associe le **conseil régional**, cette cellule a pour vocation d'aider toute collectivité à mettre en œuvre son projet de solution de mobilité.

**Accompagner** les porteurs de projets (ingénierie technique, financière ou réglementaire...), centraliser et mettre à disposition de chacun les **ressources documentaires** disponibles, **animer le réseau** des acteurs de la mobilité en région font partie des missions dévolues à cette nouvelle entité.

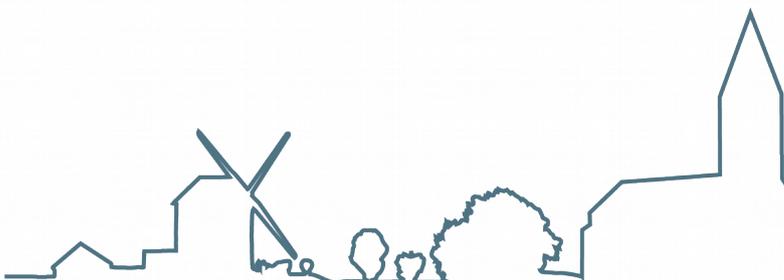


**Les nouvelles mobilités**  
Comment adapter les initiatives nationales  
au niveau local ?

# Les mobilités en Centre-Val de Loire

France  
Mobilités ?  
Qu'est que c'est ?

Un **laboratoire** d'expérimentations  
Une **culture** commune à l'innovation  
Une **plateforme** de mise en relation



# La Région, organisatrice du réseau Rémi et coordonnatrice des mobilités sur le territoire régional



**La Région organise tout d'abord directement un réseau multimodal désormais unifié, identifié sous le nom unique de REMI** (REseau de Mobilité Interurbaine), comportant des trains, des lignes régulières de car, du transport à la demande et les transports scolaires. Chaque jour, ce sont près de 88 000 voyages sur le mode ferroviaire, près de 15 000 voyages commerciaux sur les lignes routières régulières interurbaines, et environ 200 000 voyages scolaires.

Pour accroître l'attractivité de ce réseau, les transports scolaires sont gratuits et bénéficient d'un système innovant de billetterie scolaire ; en 2019, une nouvelle gamme tarifaire plus attractive a été déployée, avec notamment des cartes de réduction très avantageuses ; le renouvellement du parc de matériel roulant ferroviaire se poursuit, avec l'arrivée de rames neuves sur les trains Rémi Express, échelonnée de 2020 à 2022. La Région s'est engagée, au-delà de la réglementation, à sortir du diesel ses 500 autocars circulant sur les lignes régulières d'ici 2028. Elle participe également à la recherche sur l'usage de l'hydrogène. Enfin, la Région se mobilise pour la sauvegarde des lignes ferroviaires du quotidien, dont l'enjeu financier représente plus de 250 M€ à investir d'ici 2025. La Région est prête à intervenir, aux côtés de l'État qui est compétent en la matière.

**En tant que chef de file de l'intermodalité**, en lien avec les 15 autorités organisatrices de la mobilité sur son territoire, la Région impulse des actions communes visant à faciliter les usages des transports publics, mais aussi d'autres formes de mobilité.

C'est dans ce cadre qu'a été mise en place depuis 2012 la centrale d'information multimodale *JVMalin* (recherche d'itinéraires et d'offres de mobilités sur la région). Ce module présente les solutions en transports en commun, en vélo et, courant 2020, il intégrera également les trajets proposés sur des plateformes existantes de covoiturage.

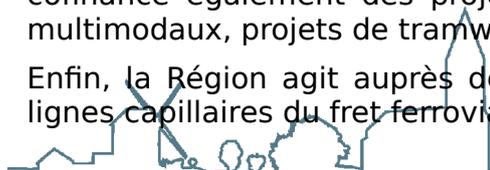
La Région pilote également le déploiement d'une billetterie interopérable, c'est-à-dire de cartes billettiques compatibles entre les réseaux du territoire régional pour charger les titres de transport (cartes *JVMalin*), ainsi que des accords tarifaires avec les autres réseaux, pour disposer de titres combinés. La Région s'implique également fortement dans l'amélioration des pôles d'échanges et en faveur de l'essor du vélo.

**La Région est aussi un catalyseur des initiatives des acteurs du territoire en matière de mobilité.** Le réseau régional multimodal REMI ne peut pas répondre à tous les besoins de mobilités, notamment en territoire rural et dans la grande proximité, et l'action publique a besoin de s'appuyer sur les initiatives locales innovantes. C'est la raison pour laquelle la Région a mis en place en 2019 un dispositif en faveur des mobilités rurales, doté de 300 k€ par an, permettant de contractualiser avec les acteurs locaux (collectivités, acteurs économiques, associations), pour faire émerger des solutions nouvelles et faciliter leur déploiement : aide au management de la mobilité, pour favoriser le changement de comportement et identifier les réponses les plus pertinentes aux spécificités locales, aide au déploiement d'actions (covoiturage, services de mobilité innovants, etc.).



La Région cofinance par ailleurs de nombreux projets (planification, services et infrastructures) en faveur des vélos au travers de ses politiques d'aide aux territoires. Elle cofinance également des projets majeurs liés au transport en commun (pôles d'échanges multimodaux, projets de tramway...).

Enfin, la Région agit auprès des acteurs économiques du territoire pour la sauvegarde des lignes capillaires du fret ferroviaire, et participe financièrement à leur rénovation.



# Quelques exemples de solutions innovantes

## Expérimentation de navettes autonomes en zone rurale (Indre)



Le projet de la Communauté de Communes Cœur de Brenne a été retenu par le ministère des transports pour être une des 15 expérimentations nationales dans le domaine des véhicules autonomes. Cœur de Brenne fait partie du projet ENA « expérimentations de navettes autonomes » qui regroupe 3 expérimentations en complémentarité des réseaux de transport urbain existants et pour la desserte de zones rurales peu denses. Conduite par l'université Gustave-Eiffel pour une durée de 3 ans (novembre 2019 à novembre 2022), ENA associe 3 territoires (la communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis, Nantes Métropole et la communauté de communes Cœur de Brenne) à des partenaires académiques et industriels : Ifsttar, École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE), Transpolis SAS, Berthelet, Eiffage Énergie Système, Navya, Sector, EDF, Instant System et SCE. CARA, pôle de compétitivité et cluster de la région Auvergne-Rhône-Alpes, accompagnent également le projet.

D'un budget global d'environ 15,8 M€ dont plus de 6,5 M€ de subventions, ENA est l'un des deux projets lauréats de l'appel à projets EVRA (« expérimentation du véhicule routier autonome ») lancé par le gouvernement en 2018 dans le cadre de la stratégie nationale pour le développement des véhicules autonomes.



L'expérimentation de la Communauté de Communes Cœur de Brenne consistera à tester les navettes autonomes sur routes ouvertes pour fournir des réponses aux besoins de mobilité en zone rurale à une population isolée (personnes âgées, jeunes ou non véhiculées). 2 navettes parcourront une boucle d'une vingtaine de kilomètres et traversant 4 à 5 communes de manière régulière et permettront aux habitants d'avoir un autre mode de déplacement que le véhicule personnel pour accéder aux points d'intérêt.



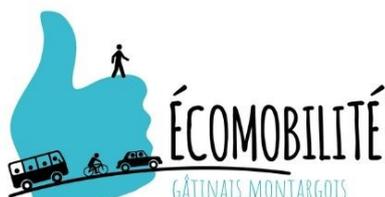
## La plateforme territoriale du Gâtinais montargois (Loiret)

La Plateforme Territoriale de Mobilité du PETR Gâtinais montargois a été créée en 2017. Elle porte une vision globale de la mobilité durable au niveau du bassin de vie, et participe à faire émerger de nouvelles solutions de déplacements durables en lien avec les objectifs du Plan Climat Énergie Territorial (PCET), adopté en 2013, et le plan d'actions du Schéma Local de Mobilité, réalisé en 2016. Les actions mises en place par la Plateforme permettent de répondre à un enjeu de développement durable du territoire, en améliorant la mobilité des habitants tout en incitant à un changement de comportement permettant de diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements.



La Plateforme informe et communique auprès des habitants sur les solutions de mobilité durable existantes. Elle accompagne les collectivités et les entreprises du territoire dans leurs projets liés à la mobilité (Plan de Mobilité, Plan de Déplacement Communal, appel à projet, etc.). Elle valorise les acteurs

locaux qui réalisent des projets exemplaires grâce au *Label Écomobilité* qu'elle anime. Enfin, elle participe au développement et à l'expérimentation de nouveaux projets, comme le dispositif d'autostop organisé *Rezo Pouce*, ainsi que la mise en place d'un conseil en mobilité pour des publics cibles, en partenariat avec la Mission Locale, la Maison du Département et Pôle Emploi.



## Cœur de Beauce Mobilité (Eure-et-Loir)

Territoire rural de 970 km<sup>2</sup> à la confluence des bassins d'emploi de Paris, Chartres et Orléans, la Communauté de Communes Cœur de Beauce compte une densité d'environ 26 habitants/km<sup>2</sup>. Les questions de mobilité et d'emploi de ses résidents constituent deux questions prégnantes pour les élus de la collectivité. La zone d'activité interdépartementale Artenay-Poupriy, à vocation logistique et transport, est située au sud-est de celle-ci, concentrant près de 1 000 employés et jusqu'à 1 500 employés lors des pics d'activité. D'autant plus, celle-ci est amenée à poursuivre son développement (démarrage de l'activité de deux nouveaux entrepôts courant 2020).

Malgré une zone d'activité dynamique sur son territoire, plus de 80 % des employés réside dans le département voisin du Loiret, d'autant plus des habitants sont confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle du fait de problèmes de mobilité (pas de permis, ou pas de véhicule). Partant de ce constat, et afin de mettre en relation les besoins en main d'œuvre des entreprises et en matière de mobilité des habitants, la collectivité met en place *Cœur de Beauce Mobilité*.

Cette expérimentation a pour objectif d'apporter une solution de mobilité favorisant l'employabilité des résidents du territoire. Le principe repose sur une application numérique sur laquelle les employés de la zone, habitant le territoire, inscrivent leur trajet domicile-travail. Pour ce faire, la collectivité mettra à disposition des employés-conducteurs des véhicules « propres » (électriques) loués à Transdev. En proposant également des offres d'emploi sur la zone, les personnes en recherche d'emploi pourront postuler en s'appuyant sur le covoiturage. Au-delà de l'accès à l'emploi, *Cœur de Beauce Mobilité* permet des économies de trajet pour le conducteur comme pour le passager et une diminution des gaz à effet de serre liée à la pratique quotidienne de l'autosolisme.



## Mob d'Emploi 36 : plateforme de mobilité de l'Indre

Association créée en 2002, dont l'objet est l'insertion professionnelle des habitants de l'Indre en proposant des solutions de mobilité. Pour réaliser son objet, l'association développe différents services :

→ Des services de mobilité immédiate pour les trajets domicile/travail :

- Location de scooters, scooters électriques, vélos et VAE : 5 points-relais mobilité dans le département (Châteauroux, Chabris, Le Blanc, Issoudun, Argenton-sur-Creuse).
- Transport micro-collectif, voiture avec chauffeur qui fonctionne de 5 h à 23 h. Ce service fonctionne uniquement sur le territoire de Châteauroux Métropole.
- Garage associatif pour la réparation et la vente de véhicules 2 roues reconditionnés.

→ Des services de mobilité durable :

- École de conduite associative pour accompagner les personnes en situation d'insertion ou rencontrant des difficultés d'apprentissage vers l'obtention du permis AM et B.
- Vélo-école.
- Conseil en mobilité pour définir la stratégie de mobilité pérenne adaptée à chacun.



Le réseau *Mob'in Centre Val de Loire* a été créé en janvier 2019 par la volonté de 9 opérateurs de mobilité inclusive de la région Centre-Val de Loire.

*Mob'in* s'appuie sur un cadre de valeurs et sur des principes d'action qui sont :

- D'accompagner les personnes en situation de fragilité vers une mobilité autonome et durable.
- De favoriser la coopération des acteurs publics, privés et associatifs.
- De proposer une offre globale et coordonnée qui permette d'agir au service du « pouvoir bouger » et du « Savoir bouger ».

## Les lauréats des appels à projets nationaux en région Centre-Val de Loire



Sur une boucle d'une vingtaine de kilomètres en routes ouvertes, deux navettes autonomes vont apporter une solution de mobilité simple et régulière aux populations isolées des zones rurales de la **communauté de communes Cœur de Brenne**. (Lauréat EVRA\*)

La **CC Cœur de Beauce** met à disposition des véhicules, loués à TRANSDEV, à des salariés de la zone d'activités d'Artenay-Poupry pour faciliter l'autopartage de trajets domicile-travail. La mise en relation entre chauffeur (un salarié permanent) et passagers (salariés) s'opère *via* une application développée par VALUANS. (Lauréat TENMOD\*)



Ville de Dreux

Expérimentation de la mise en place d'aires d'intermodalités à **Dreux**, avec offre de transport électrique, connectée et partagée (voitures électriques, VAE, vélos-cargos, covoiturage...) sur 3 *e-hubs* à court terme, avant de généraliser le dispositif à l'ensemble de l'agglomération. (Lauréat TENMOD\*)

Le schéma directeur des modes actifs de la commune de **Cepoy** a pour objectif la matérialisation et la création de cheminements sécurisés pour la pratique des modes actifs en toute sécurité, interconnectés avec le réseau de transport en commun et la véloroute « Scandibérique ». (Lauréat V&T\*)



Soutenue par *Renault* et *Arcade Cycles*, 12 VAE en libre-service sont proposés à la location des résidents et touristes d'**Amboise**. L'implantation des stations (centre-ville, gare, sud-est) est conçu pour mailler l'espace communal. Les batteries amovibles se placent à l'arrière du vélo et ne nécessitent pas l'électrification de la station. (Lauréat V&T\*)

La Ville de **Château-Renault** va se doter d'un plan vélo pour proposer un réseau cyclable de qualité sur son agglomération. L'objectif de l'élaboration de ce plan Vélo est de favoriser la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens au sein de l'agglomération. (Lauréat V&T\*)



L'**Agglomération Montargoise** s'appuie sur des outils qui permettront de développer la pratique du vélo sur un territoire qui y est propice de par sa topographie. L'élaboration d'un schéma directeur d'aménagements cyclables a pour objet de définir les axes cyclables, les secteurs à circulation apaisée, ainsi que les axes à sécuriser. (Lauréat V&T\*)

**Agglopolys** propose un service de fourniture de cycles variés (VAE, triporteurs, vélos-cargos...) afin de répondre aux nouveaux besoins de la population. Un service de livraison des vélos dans les communes périphériques, centralisé dans un espace dédié à l'intermodalité en gare de Blois, complète ce dispositif. (Lauréat V&T\*)



La **communauté de communes Touraine-Est Vallées** réalise un schéma directeur cyclable pour améliorer les continuités d'itinéraires et agir sur la promotion du vélo *via* des actions ciblées sur les écoles, les entreprises et le grand public. (Lauréat V&T\*)

L'objectif du projet d'**Orléans Métropole** est d'aménager le carrefour Candolle, à proximité du jardin des Plantes et du lycée Charles-Péguy, afin d'assurer la continuité, le confort et la sécurité de quatre itinéraires cyclables au sein de la métropole. (Lauréat FMA-CC\*)



Itinéraire cyclable long de 35 km entre La Celle-Saint-Avant et Preuilly-sur-Claise, ce projet promeut la mobilité douce et durable des habitants de la **CC Loches Sud Touraine** en reliant plusieurs centres-bourgs et pôles d'activités entre eux. Il participe au développement économique, touristique, sportif et culturel du territoire. (Lauréat FMA-CC\*)

Le projet HYBER de **Châteauroux Métropole** vise le développement d'un écosystème hydrogène, centré sur la mobilité. L'acquisition de bus, de véhicules légers et d'utilitaires, dont l'approvisionnement sera assuré par un électrolyseur local au dépôt de bus, permettra le développement d'un nouveau vecteur énergétique. (Lauréat EMH\*)



\* EVRA = Expérimentation du véhicule routier autonome  
TENMOD = Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables

V&T = Vélo & Territoires  
FMA-CC = Fonds mobilités actives - Continuités cyclables  
EMH = Écosystèmes de mobilité hydrogène

## À propos des pilotes de la cellule régionale d'appui...



L'**ADEME** (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Créée en 2018, la **Banque des Territoires** est un des cinq métiers de la **Caisse des Dépôts**. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques.



Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.



Créé en 2014, le **Cerema** (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est un expert technique dans les domaines de l'aménagement, des transports et infrastructures, des risques, du bâtiment, de l'environnement et se positionne comme un intégrateur, mobilisant ses compétences au service des territoires et de leurs projets.

Il intervient notamment en territoires peu denses dans le cadre de la démarche France Mobilités *via* son implication au sein des cellules régionales d'appui (accompagnement des acteurs des territoires, animation, ingénierie) et son action dans l'animation de la plate-forme web nationale.

Plus généralement, le Cerema multiplie les approches et les études (AMO, conseils, expertises) sur la connaissance de la mobilité, les modes actifs, la gouvernance, l'intermodalité, l'accessibilité, etc. qui sont autant de thèmes au cœur des enjeux de la transition écologique et du quotidien des habitants, au service des territoires et de leurs dynamiques. Implanté sur l'ensemble du territoire national, le Cerema est un acteur de référence capable de décrypter les évolutions, proposer des innovations, capitaliser les expérimentations, élaborer des méthodes et démarches.

Placée sous l'autorité du préfet de région et, pour certaines missions, des préfets de département, la **DREAL** (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) met en œuvre et anime des réseaux d'acteurs sur les politiques publiques dans des domaines variés :

- la transition énergétique et écologique, la lutte contre le changement climatique ;
- la prévision et la prévention des risques technologiques et naturels ;
- la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité et des paysages ;
- l'aménagement, l'urbanisme, le logement et la construction ;
- les transports, la mobilité et les infrastructures.

La DREAL émet également des avis sur des procédures réglementaires et élabore ou co-élabore des documents-cadre. Elle contribue à l'information, à la sensibilisation des citoyens sur des enjeux du développement durable, notamment en produisant et publiant des données.

La DREAL apportera notamment à la cellule régionale d'appui conseils en matière réglementaire ou d'ingénierie et capitalisation d'études en matière de mobilités.





# Participants et remerciements

Les organisateurs de la tournée « France Mobilités » en région Centre-Val de Loire



## Les pilotes de la cellule régionale d'appui



La DREAL Centre-Val de Loire et la mairie d'Aubigny-sur-Nère remercient les différents intervenants à cette demi-journée consacrée aux solutions de mobilité en région :



Ainsi que M. Stéphane DE LAAGE, animateur

